Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_01-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

N° C23_01_2025_01 - Débat sur la prise de compétence Eau

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
89	64	8	-	17

Pour : -	Abstention : -	Contre : -	Sans Participation : -

Date de convocation : 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), THELLIER Odile (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TRICHET Jacques (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_01-DE

Secrétaire de séance : Madame Sarah KLINGLER

****

Débat sur la prise de compétence Eau

Vu l'article L 2224-7 du CGCT relatif à la compétence Eau,

Vu l'article 30 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022,

La compétence « Eau » se définit comme tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine « conformément à l'article L.2224-7 du Code général des collectivités territoriales.

Elle est une compétence obligatoire des EPCI avec possibilité du report du transfert au 1er janvier 2026 en ce qui concerne le territoire de Mellois en Poitou.

Afin d'accompagner cet éventuel transfert de la compétence à la communauté de communes Mellois en Poitou au 1er janvier 2026, dans l'année précédent le transfert, la loi du 21 février 2022 prévoit qu'est organisé un débat au sein de l'assemblée délibérante.

Au regard de la complexité de ce transfert mais aussi des conséquences importantes sur l'organisation, il est nécessaire de présenter un état des lieux de la structuration et de la gouvernance syndicale « eau », ainsi que les réseaux et les tarifs sur le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer ultérieurement sur cette prise de compétence.

Après avoir été présenté en conférence des maires le 9 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE du débat sur la prise de la compétence « Eau ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sarah KLINGLER
11ème Vice-Présidente en charge du projet de territoire et d l'ingénierie territoriale
31 janv. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
29 janv. 2025